Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 261009AR257CB

Arrêté portant prorogation de réglementation de la circulation et le stationnement – Rue de Verdun - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. SAISON Antoine,
Considérant qu'il y a lieu de prolonger la réglementation de la circulation et le stationnement Rue de Verdun à Hondschoote pour réaliser des travaux extérieurs,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées sis 6 rue de Verdun à Hondschoote Mardi 13 octobre et Mercredi 14 octobre 2026 :

- Empiètement sur chaussée d'un véhicule de chantier
- Interdiction de stationner sur la contre-allée entre le n°4 et n°8 rue de Verdun

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par SAS TPV, société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
M. SAISON Antoine, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.

HONDSCHOOTE, le 09 octobre 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

MAIRIE D'HONDSCHOOTE
NORD